



**ÉTÉ
CHÂTELLERAUDAIS
2024**

**BALADES ET
RANDONNÉES**

SERVICE TOURISME ET ATTRACTIVITÉ

tourisme@grand-chatelleraut.fr

CONTACT

Valérie CARBONNEL

05 49 23 70 13 / 06 42 75 10 60

valerie.carbonnel@grand-chatelleraut.fr



BALADES ET RANDONNÉES

Les lundis, mercredis et vendredis des mois de juillet et août



01 PREAMBULE

Les Balades et Randonnées s'inscrivent parmi les rendez-vous hebdomadaires de l'été, regroupant les événements, les manifestations et les animations qui visent à proposer aux touristes un séjour vivant, festif et de qualité.

Le rayonnement des manifestations sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'ouverture vers un public large et familial font partie des priorités de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

02 OBJECTIFS

- Proposer une balade ou une randonnée **thématique**, les lundis, mercredis ou vendredis entre le 8 Juillet et le 30 Août 2024 dans les communes de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut.
- Découvrir ou faire redécouvrir le patrimoine naturel, patrimonial, historique et paysager des communes de notre territoire.
- Proposer une programmation qui s'adresse au plus grand nombre d'entre nous.
- Favoriser les activités de plein-air.
- Développer le concept "slow tourisme".



03 CONDITIONS DE REUSSITE

La réussite des Balades et Randonnées **thématiques** repose sur le partenariat étroit entre 3 interlocuteurs :

- la commune (élus, accompagnateurs, bénévoles)
- les partenaires locaux: producteurs locaux, associations de randonnées, artistiques, culturelles

le service Tourisme de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut

L'OPERATION EST GRATUITE

04 COMMUNES ELIGIBLES

Représentativité du territoire de Grand Châtelleraut

- Répondre aux critères du cahier des charges
- Avoir un nombre suffisant d'**accompagnateurs**

Priorité aux communes qui n'ont pas participé en 2023

05 CALENDRIER

- Le 15 mars : Date limite de dépôt des candidatures
- Le 10 Avril à 18h : Réunion d'organisation avec les communes retenues pour 2024
- Juillet - Août : Programme Balades et randonnées **thématiques**
- Novembre : Bilan de la saison 2024



06

ETAPE 1 : AVANT LA MANIFESTATION**La commune**

La commune qui recevra les Balades et Randonnées thématique devra prévoir une **personne identifiée** comme interlocuteur avant, pendant et après la manifestation.

Cette personne sera le **référent** pour l'accueil, les accompagnateurs et l'accompagnement des participants,

La commune propose à la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut son choix de **producteurs locaux** pour la dégustation.

La commune devra se mettre en contact avec la **presse locale**, afin d'annoncer la balade ou randonnée sur sa commune, en plus du bulletin municipal.

La commune s'engage également à **diffuser** dans les boîtes aux lettres de la commune, des **flyers, affiches ou toute publicité** susceptible d'informer et d'attirer les habitants de la commune.

La commune prend à sa charge **l'assurance, matériel et bénévoles** qui interviennent sur la manifestation.

Le service Tourisme de la CAGC

Le service transmettra les **modalités d'inscription** à l'ensemble des communes de Grand Châtelleraut.

La communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut s'engage à organiser la **répartition** des balades et des randonnées thématiques sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut s'engage à transmettre à l'organisateur, l'ensemble de l'**offre des produits locaux** sur le territoire.

La communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut centralise toutes les informations pour la diffusion sur les éditions et les réseaux sociaux .



07

ETAPE 2 : PENDANT LA MANIFESTATION

La commune

La personne référente et les accompagnateurs seront présents et mèneront le groupe le jour de l'activité afin d'organiser au mieux l'événement et d'en garantir la **sécurité**. Le référent et les accompagnateurs auront à charge de **commenter** le patrimoine culturel, paysager, historique de leur commune si possible à l'aide d'un document qui leur sera livré par la personne référente.

La commune complètera, si besoin, **la feuille de présence** transmis au préalable.

La commune proposera une dégustation avec des **produits du terroir**.

La commune mènera dans la mesure de ses possibilités une politique de gestion éco-responsable de sa manifestation.

« **Charte des Ecomanifestations de Grand Châtellerault** » à retrouver sur le site internet www.tourisme-chatellerault.fr / espace pro / communes / j'organise une manifestation.

Le service Tourisme peut mettre à disposition des gobelets réutilisables. Ces gobelets sont à prendre et à ramener au service Tourisme à Châtellerault.



08 ETAPE 3 : APRES LA MANIFESTATION

La commune

La personne référente transmettra par mail de préférence la **feuille d'émargement** des participants, si besoin.

La commune participera au **bilan de la manifestation** organisé par la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut.

Le service Tourisme de la CAGC

Il fera un **bilan quantitatif et qualitatif** de la manifestation, et proposera des axes d'amélioration.

Contact : Service Tourisme-Attractivité de Grand Châtelleraut

Valérie CARBONNEL
05 49 23 70 13 / 06 42 75 10 60
valerie.carbonnel@grand-chatelleraut.fr